

## AVIS

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2022

**AVIS** est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 août 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 15-2022, ayant pour objet de modifier le plan de zonage et le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd17 à même la zone Ra26 de façon à y inclure le lot 4 094 266.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **12 septembre 2022, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 15-2022, soit l'agrandissement d'une zone résidentielle Rd à même une zone résidentielle Ra, de manière à y inclure le terrain où était érigée la maison identifiée sous les numéros 900 et 902, 5<sup>e</sup> rue Rouleau.
4. Les zones visées par cette modification du plan et du règlement de zonage sont les zones Rd17 et Ra26. Ces zones sont contenues à l'intérieur du quadrilatère formé par la 9<sup>e</sup> avenue Proulx au nord-ouest, la 7<sup>e</sup> rue Sirois au nord-est, la 10<sup>e</sup> avenue Potvin au sud-est, et la 4<sup>e</sup> rue Dionne au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 15-2022 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 15-2022 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration des zones concernées et le projet de règlement numéro 15-2022 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 12 août 2022.

Danielle Caron, OMA  
Greffière